

Joubert

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Fournisseurs](#) / [Panneaux](#)

Joubert plus que jamais en phase avec le RBUE

Effectif depuis le 3 mars 2013, le RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne) fixe de nouvelles obligations pour lutter contre l'entrée, sur le marché communautaire de bois et produits dérivés issus d'une récolte illégale. Grâce à une politique et une identité axés depuis plusieurs années sur la conscience écologique et le respect des hommes et du bois, la société charentaise Joubert Plywood répond parfaitement aux critères définis par le RBUE. L'industriel garantit en effet un bois d'origine légale et issu de forêts gérées durablement en France comme au Gabon qui est certifié par une traçabilité rigoureuse et contrôlée, de la forêt à la vente aux distributeurs. Avant même la mise en place de ce règlement européen, Joubert Plywood avait d'ailleurs fait le choix de s'appuyer sur un système de diligence raisonnée : en amont via un partenariat avec le bureau d'études Terea spécialisé dans la gestion durable des forêts et implanté en France, au Gabon et au Cameroun pour accompagner les exportateurs dans le cadre des obligations du RBUE ; sur le terrain avec une transparence totale et contrôlée grâce au partenariat historique entre l'exploitant forestier gabonais CBG et l'industriel. En effet, depuis 2005, Joubert Plywood travaille avec CBG dans le cadre d'une concession forestière sous aménagement durable qui inclut un plan sur 25 ans (2005-2029) garantissant la protection des écosystèmes et une exploitation de bois socialement bénéfique et économiquement viable pour le pays et ses habitants. Cette démarche environnementale et éco-responsable globale s'est vue récompensée, dès 2008, par la certification FSC sur la production d'Okoumé.